

Nombre République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

DELIBERATION DU BUREAU N°2025-69 SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

Mandat spécial pour le déplacement d'un élu

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-sept heures trente, le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Drusenheim sous la présidence de la 1^{ère} Vice-présidente Christiane HUSSON par suppléance pour le Président empêché.

Membres présents : Hubert HOFFMANN, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Serge SCHAEFFER, Jean-Louis SITTER et Pascal STOLTZ

Membres excusés : Bernard HENTSCH, Michel LORENTZ et Camille SCHEYDECKER,

Autre personne présente : Sylvie GREGORUTTI

Le mandat spécial correspond à une mission dépassant le cadre de ses attributions courantes, accomplie dans l'intérêt du Pôle d'équilibre territorial et rural par un membre du comité syndical.

En l'absence du Président empêché, Christiane Husson, 1^{ère} vice-présidente a été amenée à le représenter et à effectuer un déplacement à Metz le 22 octobre 2025 à l'hôtel de Région lors d'une rencontre des PETR en présence de Franck Leroy, Président de la Région Grand Est. Pour ce déplacement, elle a été accompagnée de la Directrice.

Considérant les intérêts du PETR de la Bande Rhénane Nord à participer à cette rencontre pour promouvoir son territoire et ses actions notamment dans cette période de la révision du SCoT-AEC de la Bande Rhénane Nord et de la modification du SRADDET à venir ; il est également nécessaire de promouvoir le partenariat dans le cadre du nouveau dispositif qui vient d'être mis en place en 2025 par la Région en faveur des PETR.

Considérant qu'à l'occasion d'un mandat spécial, un élu peut prétendre au remboursement des frais réellement engagés ;

- **CONFERE** le caractère de mandat spécial au déplacement de Mme Christiane Husson le 22 octobre 2025 à l'hôtel de Région à Metz ;
- **DECIDE** de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par le paiement direct par le remboursement a posteriori des frais avancés (sur présentation d'un état et des justificatifs) ;
- **PRECISE** que les dépenses prévisionnelles de Mme Christiane Husson concernent :
 - ✓ 1 billet de train aller/retour Lauterbourg-Strasbourg à 62.60 €
 - ✓ 1 billet de train aller/retour Brumath-Metz à 59.80 €

Soit une dépense totale s'élevant à 122.40 € (cent vingt deux euros et quarante centimes).

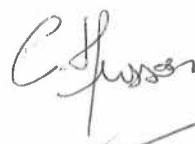
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Secrétaire de séance



Serge SCHAEFFER

Pour le Président empêché, par
suppléance, la 1^{ère} Vice-présidente



Christiane HUSSON

